ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Plan stratégique

de l'administration de l'Assemblée nationale

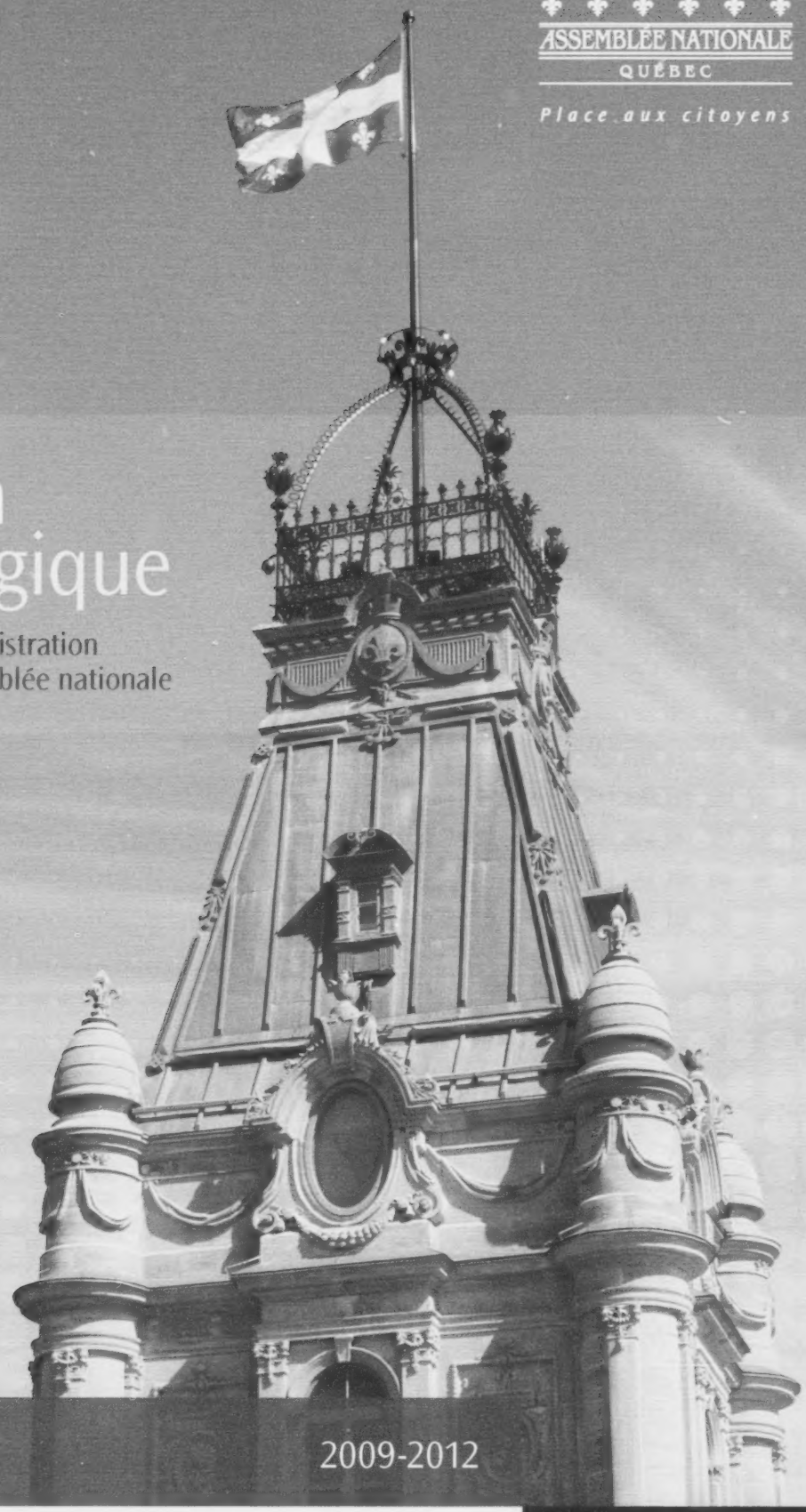

2009-2012

assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Plan stratégique

de l'administration
de l'Assemblée nationale

2009-2012

assnat.qc.ca

Dépôt légal - 2009
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-57057-8
ISSN 1915-4852

Table des matières

Mot du président 5

Message du secrétaire général 7

Mission 9

Vision 10

Citoyens et partenaires 10

Valeurs 11

Contexte et enjeux 12

Orientations stratégiques et objectifs 19

Tableau synoptique 27

Mot du président

Le parlementarisme, incarnation de la démocratie, se transforme constamment sous l'influence de plusieurs facteurs, en particulier l'évolution des attentes des citoyens et des besoins des élus. À cet égard, la période 2009-2012 promet déjà d'être marquée par plusieurs changements. Une planification stratégique permet de les inscrire dans la perspective d'ensemble de l'évolution de notre institution.

Le plan stratégique 2009-2012 traduit donc la volonté de tous les élus de poursuivre les changements amorcés depuis quelques années. Le rapprochement de l'Assemblée nationale et des citoyens doit nécessairement continuer et se renforcer. Il en va de même pour la participation des citoyens aux travaux parlementaires. La mission éducative de l'Assemblée et, plus généralement, son rayonnement ici et ailleurs demeurent aussi des éléments essentiels de notre action. Ces progrès se réaliseront tout en exerçant une gestion saine et efficace de l'organisation administrative. L'Assemblée nationale souhaite également se démarquer par ses pratiques en matière de développement durable.

Par ailleurs, la réforme parlementaire, adoptée à l'unanimité en avril 2009, marque un pas déterminant dans notre pratique du parlementarisme. Les modifications introduites par la réforme sont considérables et contribueront de manière cruciale à la réalisation des changements souhaités. Leur mise en œuvre occupe donc une place importante dans la planification stratégique.

Pour réaliser ce programme de travail, je suis assuré de pouvoir compter sur le soutien constant et efficace de l'ensemble du personnel et sur la collaboration de tous les députés. L'objectif ultime est de faire en sorte que les parlementaires qui sont au centre de notre institution, le personnel et tous les citoyens du Québec soient fiers de notre Assemblée nationale.

Le président de l'Assemblée nationale,

Yvon Vallières

Message du secrétaire général

À l'instar des ministères et des organismes gouvernementaux, mais en tenant compte de ses particularités, l'administration de l'Assemblée nationale établit de manière périodique une planification stratégique pluriannuelle. Cela permet de situer notre action quotidienne dans une perspective plus large. D'une part, la réflexion stratégique prend en considération le contexte et les enjeux dans une optique de long terme. D'autre part, cet exercice mise sur la cohérence des actions de l'ensemble de l'organisation regroupées autour d'orientations communes.

Nous avons voulu que la planification actuelle soit en continuité avec la précédente. Le contexte et les enjeux ont, bien sûr, évolué au cours des années récentes, mais en suivant les mêmes lignes de force. En conséquence, les orientations formulées sont dans le droit fil du plan antérieur. Les objectifs sont centrés sur les changements ou les projets que devra mener à bien l'organisation au cours des trois prochaines années afin de répondre aux enjeux. Les grandes étapes de la route étant définies, il sera par ailleurs essentiel de veiller au suivi de leur réalisation et d'en rendre compte. Nous sommes engagés dans ce sens.

L'Assemblée nationale peut compter sur un très riche réservoir de compétences et sur la motivation des personnes qui y travaillent. Chaque jour, nous constatons et reconnaissons la qualité de l'appui donné aux élus. Tout le personnel a un rôle à jouer dans la mise en œuvre du plan stratégique. Au-delà des objectifs formulés, l'ensemble des personnes, dans leur domaine respectif, sont appelées à transformer l'organisation dans le sens des grandes orientations que nous avons choisies. Les plans de travail des unités administratives sont ainsi conçus pour traiter des objectifs stratégiques, mais aussi de toutes les autres activités complémentaires ou de soutien. L'accomplissement de la mission de l'organisation tient à chacun des gestes que le personnel pose au quotidien.

Enfin, cette planification est clairement orientée vers la vision que nous avons d'une organisation reconnue pour la haute qualité des services offerts, pour sa capacité d'adaptation et d'innovation et pour son milieu de travail attrayant et stimulant. Cette vision doit inspirer tous les membres de l'administration de l'Assemblée nationale. C'est cela qui anime notre action.

Le secrétaire général de l'Assemblée nationale,

François Côté

MISSION

L'Assemblée nationale est l'instance suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre des principes démocratiques de gouvernement. Elle se compose de 125 députés élus dans les circonscriptions électorales du Québec par les électeurs qu'ils sont appelés à représenter.

La mission de l'Assemblée nationale, reconnue par la tradition parlementaire, consiste à légiférer dans les domaines de sa compétence, à contrôler les actes du gouvernement et de l'Administration et à débattre de questions d'intérêt public.

Mission de l'administration de l'Assemblée

L'administration de l'Assemblée soutient les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires et contribue à la réalisation de la mission de l'institution.

Pour accomplir sa mission, l'administration de l'Assemblée :

- offre des services aux députés en appui à leur rôle de législateur et de contrôleur de l'activité gouvernementale ;
- fait connaître et comprendre aux citoyens l'institution et le travail des députés, facilite l'accès à l'institution parlementaire et contribue à son rayonnement, notamment dans ses rapports avec d'autres parlements ;
- assure la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire, mobilier et immobilier ;
- gère ses ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles et apporte son soutien dans ces domaines aux députés et à leur personnel.

VISION

L'administration de l'Assemblée nationale vise à être reconnue pour la haute qualité des services offerts aux députés et aux citoyens, pour sa capacité d'adaptation et d'innovation ainsi que pour son milieu de travail attrayant et stimulant.

CITOYENS ET PARTENAIRES

L'administration de l'Assemblée nationale est d'abord au service des députés. Elle établit également des liens avec les citoyens afin de leur permettre de participer à l'activité parlementaire et de leur faire connaître l'institution.

L'Assemblée s'associe à de nombreux partenaires pour remplir sa mission. Elle compte, pour la réalisation de diverses activités régulières ou ponctuelles, sur la collaboration de l'ensemble de l'administration publique québécoise. De manière plus particulière, parmi ses partenaires, figurent la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, créée avec l'Université Laval, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les établissements d'enseignement du Québec, qui contribuent à l'accomplissement d'activités éducatives de l'Assemblée. La Commission de la capitale nationale du Québec, pour la mise en valeur des édifices parlementaires, la tenue d'activités de commémoration et l'élaboration de programmes de visite de l'hôtel du Parlement, ainsi que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour les activités à l'intention des membres de ces communautés, font aussi partie des partenaires. L'Assemblée entretient par ailleurs un important réseau de relations bilatérales et multilatérales avec les parlements provinciaux, canadien et étrangers.

De plus, elle collabore avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager et l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

VALEURS

L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Ces valeurs prennent parfois une signification particulière dans un contexte parlementaire. Elles orientent aussi l'action et les pratiques de gestion des responsables administratifs.

Loyauté

Chaque membre de l'administration de l'Assemblée exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens. Il reconnaît l'importance de l'institution parlementaire et du processus démocratique. Son action contribue à les respecter et à les renforcer.

Compétence

Chaque membre de l'administration de l'Assemblée s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme en utilisant ses connaissances, ses habiletés et son expérience pour atteindre les résultats visés. Dans l'accomplissement de ses tâches, il a le souci de l'efficacité, de la précision et de l'innovation. Il vise à offrir un service de qualité dans une perspective d'amélioration continue.

Impartialité

Chaque membre de l'administration de l'Assemblée accomplit son travail avec neutralité et objectivité. Il agit dans le respect des règles en faisant preuve d'équité et sans considérations partisanes, et ce, avec toute personne avec qui il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions.

Intégrité

Chaque membre de l'administration de l'Assemblée se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se placer dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions. Il respecte les principes et les règles d'éthique applicables à la fonction publique.

Respect

Chaque membre de l'administration de l'Assemblée fait preuve de considération, d'écoute et de courtoisie envers les parlementaires, les citoyens, les partenaires et les autres employés. Il agit avec diligence et évite toute forme de discrimination. Enfin, il contribue à un milieu de travail qui reconnaît le concours de chacun et qui valorise la diversité.

CONTEXTE ET ENJEUX

L'environnement de l'administration de l'Assemblée nationale est en constante évolution. Les changements ont été particulièrement importants au cours des dernières années. Dans sa planification, l'administration doit tenir compte de ces mutations. Ses choix stratégiques sont intimement liés aux enjeux qui découlent de ce contexte.

Les besoins des parlementaires

La raison d'être de l'administration de l'Assemblée nationale consiste à soutenir les parlementaires dans l'exercice de leurs différents rôles. Or, sans modifier fondamentalement ces rôles, de nombreux changements influent sur les besoins des députés. L'administration doit s'efforcer de bien connaître et d'anticiper ces besoins et d'y répondre avec compétence.

L'introduction ou la généralisation d'outils reposant sur les technologies de l'information et de la communication ont un effet sur les processus parlementaires. Ces outils donnent un accès plus rapide à une information diversifiée. En contrepartie, les utilisateurs sont confrontés à un volume de données croissant qu'ils doivent traiter et assimiler. Les technologies offrent aussi de nouvelles possibilités d'interaction avec d'autres acteurs, entre autres, les citoyens. Le cadre de travail des députés s'en trouve transformé.

Par ailleurs, l'intensification des relations interparlementaires, depuis quelques années, amène les députés à développer cette facette de leur rôle. En outre, l'Assemblée nationale du Québec assume des responsabilités plus déterminantes au sein des organisations interparlementaires et s'implique activement dans la coopération avec d'autres parlements.

Les dernières années ont été marquées par une réflexion soutenue sur la réforme parlementaire. Certains changements dans les pratiques actuelles ne sont toutefois pas liés à des modifications au règlement de l'Assemblée nationale. Au-delà de la réforme parlementaire, l'administration doit être attentive aux besoins exprimés quant à de telles innovations.

Sous l'effet, entre autres, de la Loi sur l'administration publique et de diverses dispositions législatives visant la gouvernance des sociétés d'État, le rôle de contrôleur de l'administration publique qui est dévolu aux députés s'est en partie redéfini. Il en découle des besoins encore plus prononcés pour un soutien administratif efficace, notamment en ce qui a trait à la planification, à la recherche et au suivi des travaux de contrôle parlementaire des commissions.

Enfin, les députés abordent des sujets nouveaux et diversifiés. Ces thèmes présentent souvent un haut degré de complexité et ont des ramifications nombreuses et considérables. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Les questions économiques et financières en sont des exemples concrets. L'information qui est acheminée aux députés et le soutien qui leur est donné dans l'étude de ces questions prennent donc, dans ces circonstances, une importance accrue.

ENJEU

UNE RÉPONSE ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES DÉPUTÉS

Parce que le soutien aux députés est au cœur de la mission de l'administration de l'Assemblée nationale, une réponse à l'évolution de leurs besoins constitue sans doute l'enjeu le plus crucial pour la planification de la période 2009-2012.

Les mutations qui se produisent dans le travail des députés exigent que l'administration de l'Assemblée veille de manière constante à adapter les services qu'elle offre pour bien répondre aux demandes et aux besoins exprimés. Derrière ces services, des processus de travail de l'administration doivent aussi être adaptés.

L'Assemblée nationale et les citoyens

En 2004, une étude a été menée au sujet de la connaissance et des perceptions des citoyens à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés. À la lumière des résultats, l'Assemblée nationale a fait de ce thème une orientation majeure de son plan 2004-2009. Elle s'est ainsi résolument engagée dans une action de communication plus stratégique auprès de certains publics cibles (les jeunes, les établissements scolaires, les citoyens issus des communautés culturelles, les professionnels s'intéressant aux travaux parlementaires, etc.). Le bilan fait ressortir les activités et les efforts considérables qui ont été accomplis. Des progrès ont sans doute été réalisés sur les plans de la connaissance et de la perception des citoyens. Cependant, une partie importante des constats formulés à l'issue du sondage garde sa pertinence. Le rapprochement avec les citoyens constitue, entre autres, un objectif à long terme qui exige un effort et un suivi constants.

Du reste, les dernières années ont amené une plus grande contribution des citoyens aux travaux parlementaires. D'une part, les consultations en ligne des commissions parlementaires sont devenues courantes. D'autre part, certaines commissions parlementaires ont procédé à des consultations itinérantes ou à des visites sur le terrain à l'occasion de mandats d'initiative. La participation directe ou indirecte des citoyens aux travaux des commissions parlementaires est maintenant intégrée aux pratiques habituelles. Ce mouvement ne pourra que continuer à progresser dans l'avenir.

En plus de ces possibilités de participation, le rayonnement de l'institution est assuré par divers moyens, par exemple les activités à caractère pédagogique, la programmation du Canal de l'Assemblée nationale, le site Internet, les visites guidées, les expositions et les autres activités spéciales. Fait intéressant, une partie des activités se déploient à l'extérieur des murs de l'Assemblée nationale, dans les établissements d'enseignement, par exemple. Ces efforts en vue du rayonnement de l'institution ont été soutenus au cours de la période de planification précédente. L'Assemblée assume aussi une fonction essentielle de recherche, de conservation, de mise en valeur et de diffusion en matière d'histoire de l'institution, des parlementaires et de ses immeubles.

ENJEU

UN RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION AVEC LES CITOYENS ET UN RAYONNEMENT ACCRU DE L'INSTITUTION

L'Assemblée nationale doit miser sur une stratégie de communication efficace et bien structurée afin d'améliorer la connaissance des citoyens à l'égard de l'institution parlementaire et du rôle des élus, et de favoriser leur participation.

Il est nécessaire de consolider les progrès et de les poursuivre. L'un des défis consiste à joindre, peut-être par de nouveaux outils ou par une approche particulière, les publics cibles principalement visés, entre autres, les jeunes. Un autre défi demeure, celui de coordonner les nombreux efforts et activités qui contribuent au rayonnement de l'institution et à l'efficacité de ses messages. Ce rayonnement comprend aussi un volet historique et patrimonial à ne pas négliger.

La gestion de l'organisation

Ressources humaines

Le marché du travail a connu, au cours des dernières années, l'amorce de mutations profondes. Les tendances démographiques, couplées à une longue période de croissance économique, ont modifié l'équilibre entre l'offre et la demande de travail. Le recrutement du personnel, particulièrement dans certains secteurs spécialisés, s'avère plus difficile. De plus, les employeurs doivent composer avec les attentes et les besoins de leurs employés, qui prennent de nouvelles formes, dont l'illustration la plus évidente est la volonté grandissante de concilier travail et famille. Sous la poussée de différents facteurs, la mobilité du personnel s'est aussi accrue.

Au surplus, des changements propres à la fonction publique se produisent. Le contexte est d'abord marqué par la réduction de la taille de l'État et la diminution de son effectif. Par ailleurs, les départs à la retraite s'accélèrent à cause du profil démographique de l'ensemble de la main-d'œuvre. Les retraites prévisibles au cours de la période de 2009 à 2012 représentent plus de 10 % du nombre total d'employés de l'administration de l'Assemblée nationale, soit près d'une soixantaine de personnes. En outre, la fonction publique éprouve certaines difficultés à attirer et à retenir des employés dans des secteurs particuliers.

Comme les autres organisations publiques, l'Assemblée nationale vit ces changements majeurs dans la gestion de sa main-d'œuvre. Ils sont même, à certains égards, plus prononcés. Les prochaines années verront le départ massif à la retraite de nombreux employés avec leur bagage considérable, parfois unique, d'expérience et de savoir-faire. L'effectif de l'Assemblée subit donc la décroissance, tout en étant intensément sollicité par les activités courantes et par de grands projets institutionnels.

La continuité des services pose de plus en plus un défi sérieux dans un contexte de décroissance de l'effectif. Il faut également tenir compte des ressources humaines affectées, en tout ou en partie, à des projets majeurs. Enfin, la situation économique et budgétaire prévisible ajoute une pression sur la gestion de l'organisation.

Ressources informationnelles

Les technologies de l'information et de la communication ont continué d'évoluer en accéléré au cours des dernières années, autant sur le plan des équipements que sur celui des systèmes et des logiciels. Ces mutations ouvrent la voie à de nouvelles possibilités pour améliorer les services ou pour rendre les processus de travail plus performants.

À l'Assemblée nationale, plusieurs grandes initiatives technologiques ont mobilisé des ressources importantes au cours de la période couverte par le plan stratégique précédent. La refonte du site Internet et de la gestion de l'information (projet Vigie), l'implantation du système financier et comptable SAGIR, l'adoption de la technologie numérique pour la diffusion des débats, le site intranet Greffier pour le travail des commissions parlementaires et la mise en place de la nouvelle table des greffiers en sont des exemples. Certains projets sont terminés depuis peu, alors que d'autres sont encore en chantier. La poursuite ou la consolidation de ces changements technologiques devrait donc continuer d'avoir une influence importante sur les ressources de l'Assemblée nationale au cours de l'actuelle période de planification.

Par ailleurs, l'introduction de ces outils technologiques ainsi que leur évolution constante nécessitent un soutien adéquat aux utilisateurs et surtout une gestion de la production et de la diffusion de l'information, qui met à profit ces nouveaux outils.

Développement durable

La Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, prévoit que les ministères, les organismes et les entreprises du gouvernement préparent et rendent public un plan d'action pour la mise en œuvre des principes de développement durable dans leur organisation. Même si elle n'est pas visée par la Loi, l'Assemblée nationale entend mettre au point un tel plan présentant ses objectifs, ses actions et ses interventions. Conformément au concept de développement durable, qui est au cœur de la Loi, la portée de ces actions ne se limite pas au volet environnemental, mais touche également les facettes sociale, économique et éthique. L'ensemble de l'organisation est aussi appelé à participer à ces actions. Par ailleurs, l'intérêt marqué pour le développement durable n'est pas nouveau au sein de l'Assemblée nationale. Grâce aux nombreuses initiatives réalisées au cours des dernières années, le bilan en cette matière est positif. Dans le mouvement d'ensemble de la fonction publique québécoise, l'occasion est maintenant offerte de franchir un pas supplémentaire.

ENJEU

UNE GESTION EFFICIENTE DE L'ORGANISATION

Sur le plan des ressources humaines, l'administration de l'Assemblée nationale doit disposer d'un personnel compétent et fortement engagé dans l'atteinte des objectifs de l'organisation. Cela exige qu'elle puisse attirer et retenir un nombre suffisant d'employés, que ceux-ci possèdent et développent les compétences essentielles à leurs fonctions, que leur contribution soit reconnue et que le milieu de travail soit stimulant. De manière concrète, l'enjeu immédiat est de faire face au départ massif d'employés d'expérience et d'assurer une transmission des connaissances efficace.

En ce qui concerne les ressources informationnelles, un des enjeux majeurs qui se posent consiste à avoir une vue d'ensemble de l'évolution des technologies et de les intégrer aux processus de travail pour en tirer les pleins bénéfices. La gestion des projets technologiques doit aussi tenir compte des contraintes dans les ressources disponibles. Enfin, ces projets entraînent des modifications notables dans les processus de travail, qui nécessitent de porter une attention particulière à la gestion du changement. Au-delà des efforts qu'ils requièrent, les projets technologiques posent certains défis de gestion. Par exemple, l'exécution des activités régulières dépend de plus en plus du fonctionnement des divers systèmes. Cela rend indispensable une gestion des risques rigoureuse pour assurer la continuité des services.

Enfin, l'ensemble de la gestion de l'organisation doit tenir compte des principes du développement durable. L'enjeu est de faire de l'Assemblée nationale un chef de file dans ce domaine. L'Assemblée a, bien sûr, l'intention de faire un bilan régulier de sa performance au regard des objectifs qu'elle se fixera.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS

ORIENTATION 1

Adapter, de manière continue, les processus de travail et les services pour répondre à l'évolution des besoins liés au travail des députés

Évolution des processus parlementaires

Les processus parlementaires comprennent toutes les étapes qui mènent à l'accomplissement du travail parlementaire, que ce soit l'activité des députés eux-mêmes ou les tâches administratives et les services qui soutiennent cette activité. Or, ces processus sont appelés à évoluer en fonction des besoins exprimés par les députés. Ces besoins font parfois partie d'une opération plus large, par exemple, dans le contexte d'une réforme parlementaire. Parfois, ils sont plus circonscrits, comme dans le cas des modifications issues d'innovations technologiques. Le premier objectif vise donc la concrétisation de ces différents changements. Le second est lié à des processus parlementaires qui ont acquis une plus grande importance au cours des dernières années : la consultation et la participation des citoyens.

Objectif 1.1

Adapter les processus parlementaires pour répondre aux besoins exprimés par les députés.

Mesures de suivi

- État d'avancement des modifications découlant de la réforme parlementaire
  (cible : respect du calendrier de réalisation)
- Intégration des bases de données des affaires parlementaires et de la procédure
  (cible : intégration réalisée d'ici décembre 2010)
- Réalisation de changements en plus de ceux planifiés
  (cible : changements apportés en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles)

Objectif 1.2

Favoriser la participation des citoyens aux travaux parlementaires.

Mesure de suivi

- Réalisation des projets de cyberdémocratie et des nouveaux moyens de participation des citoyens
  (cible : respect du calendrier de réalisation)

Réponse aux besoins d'information des députés

Les députés doivent compter sur des sources d'information pertinentes, fiables et accessibles dans l'exercice de leur rôle. Cela doit guider l'administration de l'Assemblée nationale dans les services d'information et de recherche qu'elle offre aux députés. Un premier objectif touche les services directement destinés aux commissions parlementaires, entre autres, pour leurs mandats d'initiative. Ces mandats requièrent souvent un soutien accru en matière de recherche et d'information. Un second concerne plus largement l'information et le soutien donnés à tous les députés. À cet égard, l'Assemblée nationale peut déjà compter sur un outil technologique précieux : le site intranet Greffier. Le recours à cette ressource doit cependant être stimulé.

Objectif 1.3

Adapter les outils d'information et de soutien destinés aux commissions parlementaires.

Mesure de suivi

- Évaluation et ajustement en continu des outils d'information et de soutien
  (cible : tous les outils pour les mandats d'initiative et les mandats d'imputabilité évalués)

Objectif 1.4

Améliorer l'accès à l'information et faciliter le travail des députés par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Mesures de suivi

- Fréquentation du site Greffier
  (cible : poursuivre la promotion de l'usage du site Greffier auprès des députés et de leur personnel)
- Mise en place des développements requis, par exemple la téléphonie IP ou la révision du système de gestion des activités des députés
  (cible : travaux réalisés en fonction de la demande et des priorités établies)

ORIENTATION 2

Rapprocher l'Assemblée nationale et les députés des citoyens

Communication publique

La finalité des activités de communication publique de l'Assemblée nationale consistera toujours à favoriser une meilleure connaissance par les citoyens de l'Assemblée nationale, du rôle et du travail des députés. À la lumière du bilan du premier plan directeur de communication publique couvrant la période de 2005 à 2009 et en fonction du contexte actuel, il convient maintenant de revoir l'approche de communication. Cela passe par un recentrage des messages, une priorité accordée au groupe cible des jeunes et l'organisation ou la participation à des activités à l'extérieur de l'Assemblée nationale. Le nouveau plan directeur de communication publique 2009-2012 précisera les activités et les moyens retenus pour atteindre les trois objectifs suivants.

Objectif 2.1

Favoriser une meilleure compréhension du rôle de l'Assemblée nationale et des députés dans la société québécoise, en visant en particulier les jeunes.

Mesures de suivi

- Redéfinition des principaux messages dans le plan directeur de communication publique
  (cible : intégration dans le nouveau plan directeur)
- Développement et mise en œuvre d'une stratégie visant les jeunes
  (cible : activités intégrées dans le nouveau plan directeur)
- État de réalisation des activités prévues au plan directeur de communication publique 2009-2012
  (cible : respect du plan directeur)

Objectif 2.2

Joindre les citoyens dans leur milieu, notamment par la programmation enrichie du Canal de l'Assemblée nationale, le renouvellement du site Internet et la participation accrue de l'Assemblée à des activités tenues en dehors des murs du parlement.

Mesure de suivi

- État de réalisation des activités prévues au plan directeur de communication publique 2009-2012 en lien avec ces trois types d'actions
  (cible : respect du plan directeur)

Objectif 2.3

Favoriser l'augmentation de la participation des citoyens aux activités publiques organisées par l'Assemblée nationale.

Mesure de suivi

- État de réalisation des activités prévues au plan directeur de communication publique 2009-2012
  (cible : respect du plan directeur de communication publique quant à ces activités)

ORIENTATION 3

Répondre aux défis en matière de gestion

Gestion des ressources humaines

L'Assemblée nationale est à un point tournant dans la gestion de ses ressources humaines. Les principaux enjeux en cette matière sont bien définis. Ils ne sont d'ailleurs pas exclusifs à l'Assemblée nationale. Deux objectifs seront poursuivis au cours de la période 2009-2012. D'une part, la question des départs à la retraite et de la transmission des connaissances commandera des actions à court terme. Pour ce faire, l'organisation devra déterminer quelles connaissances sont essentielles à la réalisation de sa mission et s'assurer de leur transmission. D'autre part, dans une perspective stratégique, l'Assemblée consolidera sa gestion des ressources humaines et adaptera ses activités dans ce domaine aux besoins actuels et prévisibles.

Le but ultime est de faire en sorte que l'Assemblée nationale puisse réaliser sa mission avec efficacité, assurer la continuité des connaissances et disposer en tout temps d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée. Ainsi, pour ses employés et ceux qu'elle désire attirer, l'Assemblée deviendra un employeur de choix.

Objectif 3.1

Élaborer une stratégie de gestion des connaissances et implanter les mécanismes de transmission de ces connaissances.

Mesures de suivi

- Détermination des activités et des connaissances stratégiques et de leur niveau de vulnérabilité
  (cible : activité réalisée d'ici mars 2010)
- Implantation dans les unités administratives des mécanismes de transmission
  (cible : mécanismes implantés en mars 2012 pour toutes les connaissances stratégiques)

Objectif 3.2

Consolider la gestion des ressources humaines en misant sur la disponibilité, la compétence et la mobilisation du personnel.

Mesures de suivi

- Analyse de la situation actuelle et prévisible en matière de gestion des ressources humaines, en particulier en ce qui a trait aux départs prévus, à l'attraction et à la fidélisation ainsi qu'au développement des compétences
  (cible : analyse réalisée d'ici mars 2010)
- Révision et adaptation des activités de gestion des ressources humaines pour répondre aux besoins définis
  (cible : changements apportés selon les priorités découlant de l'analyse de la situation)

Révision des processus de travail et utilisation des technologies de l'information et de la communication

L'Assemblée nationale a entrepris, au cours des dernières années, deux projets administratifs d'envergure, qui ont des répercussions sur les processus de travail. Ces projets à caractère technologique redéfinissent en partie les façons de faire en matière de gestion de l'information et de gestion des ressources. La poursuite de la révision et de l'optimisation des processus de travail, selon les calendriers prévus, est essentielle pour mener ces démarches à bien et en tirer les bénéfices escomptés. D'autres travaux pourraient également être envisagés, par exemple, pour la gestion intégrée des documents.

Objectif 3.3

Poursuivre la révision et l'optimisation des processus de travail en lien avec les projets administratifs.

Mesures de suivi

- État d'avancement du projet de refonte du site Internet et de modernisation de la gestion de l'information (Vigie)
  (cible : respect du calendrier d'implantation)
- État d'avancement de la Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)
  (cible : respect du calendrier d'implantation)
- Étude d'un projet de gestion intégrée des documents
  (cible : étude réalisée d'ici décembre 2010)

Développement durable

Consciente des tendances et des pratiques au sein de l'administration publique, l'administration de l'Assemblée nationale veut contribuer encore plus fortement à l'atteinte des objectifs de développement durable. Elle prendra en considération les principes du développement durable, dans toutes ses facettes, dans l'ensemble de la gestion de l'organisation. Pour ce faire, elle entend se doter d'un plan et le mettre en œuvre.

Objectif 3.4

Appliquer les principes de développement durable dans les activités de l'organisation.

Mesures de suivi

- Plan de développement durable pour l'administration de l'Assemblée nationale (cible : plan élaboré d'ici décembre 2009)
- État de réalisation du plan de développement durable (cible : respect du calendrier de réalisation)

PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012 - TABLEAU SYNOPTIQUE

MISSION	VISION
L'administration de l'Assemblée nationale soutient les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires et contribue à la réalisation de la mission de l'institution.	L'administration de l'Assemblée nationale vise à être reconnue pour la haute qualité des services offerts aux députés et aux citoyens, pour sa capacité d'adaptation et d'innovation ainsi que pour son milieu de travail attrayant et stimulant.

Enjeux	Orientations stratégiques	Axes	Objectifs stratégiques
Une réponse adaptée à l'évolution des besoins des députés	Adapter, de manière continue, les processus de travail et les services pour répondre à l'évolution des besoins liés au travail des députés	Évolution des processus parlementaires	1.1 Adapter les processus parlementaires pour répondre aux besoins exprimés par les députés.
			1.2 Favoriser la participation des citoyens aux travaux parlementaires.
		Réponse aux besoins d'information des députés	1.3 Adapter les outils d'information et de soutien destinés aux commissions parlementaires.
			1.4 Améliorer l'accès à l'information et faciliter le travail des députés par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
Un renforcement de la communication avec les citoyens et un rayonnement accru de l'institution	Rapprocher l'Assemblée nationale et les députés des citoyens	Communication publique	2.1 Favoriser une meilleure compréhension du rôle de l'Assemblée nationale et des députés dans la société québécoise, en visant en particulier les jeunes. 2.2 Joindre les citoyens dans leur milieu, notamment par la programmation enrichie du Canal de l'Assemblée nationale, le renouvellement du site Internet et la participation accrue de l'Assemblée à des activités tenues en dehors des murs du parlement. 2.3 Favoriser l'augmentation de la participation des citoyens aux activités publiques organisées par l'Assemblée nationale.
Une gestion efficiente de l'organisation	Répondre aux défis en matière de gestion	Gestion des ressources humaines	3.1 Élaborer une stratégie de gestion des connaissances et implanter les mécanismes de transmission de ces connaissances. 3.2 Consolider la gestion des ressources humaines en misant sur la disponibilité, la compétence et la mobilisation du personnel.
		Révision des processus de travail et utilisation des technologies de l'information et de la communication	3.3 Poursuivre la révision et l'optimisation des processus de travail en lien avec les projets administratifs.
		Développement durable	3.4 Appliquer les principes de développement durable dans les activités de l'organisation.

Division de la reprographie et de l'imprimerie
septembre 2009

Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Québec (Québec) G1A 1A3
assnat.qc.ca
accueil@assnat.qc.ca
1 866 DÉPUTÉS